Municipalité Sainte-Marguerite

Mars 2009

Communiqué de la MRC Nouvelle-Beauce

⇨ Revision du mandat de la Corporation de la Véloroute de la Chaudière

Le mandat de la Corporation de la Véloroute a été modifié par la MRC. Dorénavant, le CLD de La Nouvelle-Beauce aura la responsabilité d'en faire la promotion touristique tandis que la MRC a ajouté à ses responsabilités d'entretien, de réparation et d'amélioration de la piste celle de coordonner les bénévoles la surveillant. Ces modifications ont été faites en vue de rationaliser les coûts de gestion tout en maintenant la qualité du service. Pour tous commentaires ou toutes plaintes entourant la piste cyclable, la MRC vous invite à joindre son service d'aménagement et de développement du territoire au 418-387-3444.

⇨ Redistribution de redevances reçues pour l'élimination des matières résiduelles

La somme de 113 057,50 $ sera retournée aux municipalités locales dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Ce montant provient de la taxe à l'enfouissement mise en place par le gouvernement du Québec en juin 2006.

⇨ Circulation de véhicules hors route sur la piste cyclable

La MRC rappelle à la population et aux visiteurs que la circulation de véhicules hors route sur le parcours de la piste cyclable est interdite en tout temps. Toutefois, durant toute la saison hivernale, des traverses de motoneiges sont spécifiquement prévues aux endroits suivants :

- ✓ Maison du tourisme (901, boul. Vachon Nord à Sainte-Marie)
- ✓ Chemin d'accès à l'usine des puits de Ville de Sainte-Marie (à proximité du Centre financier aux entreprises Desjardins sur le boul. Vachon Nord.)

Toute personne circulant en véhicules hors route doit respecter les propriétaires riverains et le propriétaire de l'emprise ferroviaire en plus d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs.

⇨ Autoroute 73 – Demande au ministère des Transports du Québec

La MRC adresse une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il finalise les travaux de construction de l'autoroute 73 et qu'il dote cette infrastructure de quatre (4) voies de Sainte-Marie vers le sud. Cette demande est justifiée par le fait que l'on dénombre de nombreux accidents mortels et matériels sur le tronçon à deux (2) voies. La finalisation de ce chantier demeure une priorité pour la grande Beauce.

⇨ Bonification des crédits d'impôt à la rénovation

À la suite de l'annonce par les gouvernements du Québec et du Canada d'instaurer un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielle, la MRC demande que certaines dépenses soient considérées comme admissibles à ces crédits tels les frais pour les travaux d'installation d'une fosse septique et d'aménagement d'un champ d'épuration. Il est dans l'intérêt de tous que les installations septiques déficientes ou inexistantes soient conformes afin de protéger notre environnement.

⇨ Le Pacte rural supporte différents projets dans nos communautés

L'enveloppe budgétaire 2008-2009 du Pacte rural permet de soutenir les projets suivants :

- Aménagement de la cour de l'école primaire de Saints-Anges – 7 000 $
- Aménagement de jeux aquatiques à Vallée-Jonction – 17 500 $
- Restauration, mise en valeur de l'église anglicane Springbrook (Frampton) et animation des lieux – 20 000 $
- Service régional de résidence locale, phase 4 (Accueil, référencement et promotion) – 52 000 $
- Vision Nouvelle-Beauce 2025, ensemble bâtissons l'avenir – 25 275 $
- Aménagement d'un parc récréatif « Domaine du Vieux-Moulin » à Saint-Isidore – 33 000 $
- Aménagement extérieur du centre municipal de Sainte-Hénédine (terrain de pétanque et babillard électronique) – 8 000 $

⇨ Redevances des exploitants de gravières et sablières

Afin de préciser le cadre légal applicable aux exploitants de gravières et sablières, la MRC demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de préciser les règles d'assujettissement des redevances payables par ces exploitants. Aussi, elle souhaite que le ministère organise des tournées d'information en partenariat avec les associations de ces exploitants, et ce, à la grandeur du Québec. Considérant les difficultés à chiffrer le nombre de sites en exploitation, la quantité de matières extraites ainsi que les circuits routiers utilisés pour le transport des matières, le conseil de la MRC recommande que les revenus générés par la perception des redevances demeurent à chaque municipalité locale et qu'aucune répartition ne soit exigible entre elles pour l'année 2009.

⇨ Embauches et nominations

Monsieur Jérôme Drouin, évaluateur agréé, s'est joint à l'équipe de la MRC à titre de directeur du Service d'évaluation foncière.

Les mandats de M. Richard Lehoux, préfet et maire de Saint-Elzéar, et de M. Yvan Leblond, maire de Scott, ont été reconduits pour siéger au conseil d'administration du CLD de La Nouvelle-Beauce.

⇨ MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE --- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE --- RÉNOVILLAGE

La MRC de La Nouvelle-Beauce, partenaire de la SHQ, offre certains programmes d'aide financière aux propriétaires de résidences, dont le programme RÉNOVILLAGE. La présente programmation se terminera le 31 mars 2009 et un certain budget est toujours disponible. L'aide financière à verser varie selon les revenus du ménage, le nombre de résidants et est déterminée en fonction du montant des travaux reconnus sans dépasser 10 000 $. Le pourcentage d'aide varie de 20 % à 90 %. Notez que les travaux pourront débuter après le 31 mars 2009.

- ➢ Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants à faible revenu;
- ➢ La valeur uniformisée du bâtiment ne doit pas être de plus de 75 000 $ (sur le compte de taxes 2007 « valeur du bâtiment » X « facteur comparatif » = « valeur à considérer »);
- ➢ Le revenu à considérer est le revenu total avant toute déduction (100% des revenus du ou des propriétaire(s), 100 % des revenus du conjoint(e), 25 % des revenus des autres membres du ménage âgés de 18 ans et plus et ne fréquentant pas un établissement scolaire à plein temps.

Ménage	1 personne	2-3 personnes	4-5 personnes	6 personnes et +
Revenu max.	25 500 $	28 500 $	30 600 $	33 000 $

- ➢ Travaux admissibles : tout défaut ou vice important touchant un élément essentiel du bâtiment dont la correction est nécessaire pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux par exemple, une toiture dont l'eau s'infiltre, portes et fenêtres endommagées ou qui laissent pénétrer l'eau et l'air, fondations fissurées, cheminée dangereuse, problème électrique majeur, etc.

Pour vous inscrire au programme, vous devez faire parvenir à la MRC de la Nouvelle-Beauce, au 700, rue Notre-Dame Nord, bureau B, Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9, une copie de :

1. Votre compte de taxes pour l'année 2007;
2. Vos rapports d'impôt provincial et fédéral pour chaque membre du ménage;
3. Vos T4 et relevés de chaque membre du ménage;
4. Vos avis de cotisation provincial et fédéral pour chaque membre du ménage;
5. La preuve de fréquentation scolaire, s'il y a lieu.

Pour toute information supplémentaire, contactez Jocelyn Simard, chargé des programmes de rénovation domiciliaire de la SHQ au (418) 387-3444, poste 115.

Source : Richard Lehoux, préfet

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com

EN DIRECT DU CONSEIL …

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRESSE : ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS :

SIÈGE # 1	PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2	ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3	MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4	PHILIPPE MARCOUX
SIÈGE # 5	HENRY PERREAULT
SIÈGE # 6	ÉMILE NADEAU

Les séances régulières du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
NICOLE CHABOT 935-7103

ASSISTANTE-SECRÉTAIRE
CARMEN PERREAULT

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE
RESPONSABLE ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE
DIRECTEUR MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU
MARC GAGNON, YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS
INSPECTEUR MUNICIPAL : LARRY BOUTIN
ADJOINT : YVON DUMONT

ESCOUADE CANINE
RESPONSABLE : NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS
ÉRIC GUAY 387-3444 POSTE 104

Site d'enfouissement
Site de Frampton 397-5402

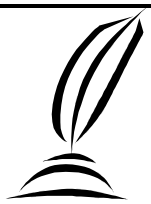

Mot du Maire

Margueritois,
Margueritoise,

Vous avez probablement lu ou entendu les nouvelles du ministère des Transports : des investissements majeurs seront effectués sur notre réseau routier. Pour ceux qui souhaitent depuis plusieurs années la reconstruction du tronçon de la route 275 entre Sainte-Marguerite et Frampton; les annonces sont porteuses d'espoir. Le ministère investira quelques millions dans la réfection de ponceaux. Nous pouvons présumer que ce n'est qu'un début et que la suite des travaux suivra d'ici peu. Depuis plusieurs années, votre conseil municipal a acheminé plusieurs demandes pour exiger la réfection de cette route. Une rencontre est prévue en avril entre le personnel du ministère et le conseil. Notre ingénieur y assistera également puisqu'il a monté le dossier pour demander les subventions auxquelles nous aurions droit pour refaire la route 275 qui traverse notre village. Pour que notre dossier continue d'avancer et que le ministère des Transports le mette en priorité, je demande donc à tous ceux qui veulent donner leur appui à un tel projet, d'appeler au ministère à Beauceville pour vous plaindre de l'état de cette route.

Nous sommes à une période de l'année où les projets fourmillent. Profitez des journées plus longues et plus ensoleillées pour marcher, rencontrer vos voisins et planifier des plantations pour embellir vos propriétés. Évaluez quelle serait la meilleure place pour planter un bel arbre. Un projet qui profiterait à toute notre communauté.

Je vous laisse imaginer d'autres actions qui pourraient être faites pour améliorer notre milieu de vie. Vous pouvez nous les communiquer et nous pourrions travailler ensemble à les réaliser. Profitez de ce temps de renouveau où le printemps et le temps pascal se partagent les plaisirs.

Adrienne Gagné, maire

En direct du Conseil …

Salles de l'Édifice municipal

Le coût des salles à l'Édifice municipal a été indexé de 2,6 % et le prix de location pour 2009 est de :

- Grande salle du haut : 130,80 $
- Salle du bas : 78,50 $
- Salle du Conseil 41,80 $

Les taxes sont applicables.

Rapport financier 2008

La firme Dallaire & Ass. a vérifié les livres de la municipalité et a déposé les états financiers au Conseil qui les a adoptés. Les coûts de la vérification sont de 4 114,29 $, taxes incluses.

Logiciel antivirus McAfee

La municipalité a profité du regroupement d'achats mis sur pied par la MRC pour se doter de logiciels antivirus visant à protéger l'intégrité des données de ses ordinateurs.

Plan d'intervention

Le plan d'intervention élaboré par Genivar pour le renouvellement des infrastructures souterraines a été adopté par le conseil.

Appels d'offres en cours

La municipalité demande actuellement des soumissions pour :

1- se procurer et faire épandre de l'abat-poussière
2- acheter du gravier 0-3/4 pour l'entretien du réseau routier ainsi que du matériel de remplissage
3- louer de la machinerie lourde
4- faire balayer les rues et le stationnement public.

Vous pouvez obtenir copie des appels d'offres au bureau municipal. La date limite de dépôt pour chaque item est le 1er avril 2009 à 16 h

Autorisation au Club Quad Chaudière-Appalaches

Les membres du club Quad peuvent sous conditions de respecter les règles de sécurité routière emprunter des sections des rangs St-Jean-Baptiste et Ste-Claire. Le Club est responsable d'installer la signalisation adéquate.

Structure d'achats en groupe pour les services de sécurité incendie

La municipalité a autorisé la MRC à procéder pour et en son nom à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements selon la liste de ses besoins.

Mise à jour et automatisation des protocoles de déploiement.

La municipalité a autorisé la MRC Nouvelle-Beauce et son directeur incendie à modifier les protocoles pour les rendre conformes aux objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'en informer les centrales d'appel d'urgence.

Ministère des Transports – Servitude temporaire de travail

Le Ministère des Transports refera le pont de la Rivière Chassé sur la Route 275 (près du rang Ste-Anne) en 2009. La municipalité a appuyé sa demande pour la construction de voies de déviation pour la durée des travaux.

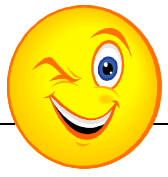

Appel d'offres : Vérification des livres comptables

La vérification comptable pour les années 2010, 2011 et 2012 sera effectuée par la firme Dallaire & associé selon la soumission suivante : (2010) 4 895 $; (2011) 5 140 $ et (2012) 5 395 $. Les taxes sont en sus.

Entente intermunicipale : Mise aux normes des installations septiques

La municipalité désire que les installations septiques de toutes les résidences isolées soient conformes aux normes au plus tard le 31 décembre 2011. Elle a adhéré à une entente intermunicipale pour que soit mis en place un service de sensibilisation, d'informations et de soutiens techniques pour les citoyens concernés. Le mandat est confié au Service d'aménagement du territoire et du développement de la MRC.

Achat d'une valve pour le camion-citerne

Le camion-citerne sera équipé d'une valve de vidange de 10 pouces pour respecter les normes du schéma de couverture des risques. Elles stipulent que le débit doit être de 4 000 litres/minute. La valve coûtera environ 2 500 $.

Statistiques démographiques -

La population de Sainte-Marguerite a connu une légère diminution en 2008. Actuellement, elle est composée de 1009 personnes, la représentation des hommes (54,4 %) est plus élevée que les femmes (45,6 %).

Tel que vous pouvez l'observer sur le graphique suivant, la population active (âgée de 20 ans à 65 ans) représente 63,8 % de l'ensemble; les moins de 20 ans, 21 %; les personnes âgées de plus de 65 ans, 15 %. Entre 2007 et 2008, la population active a augmenté alors que la strate de 0-20 ans a diminué.

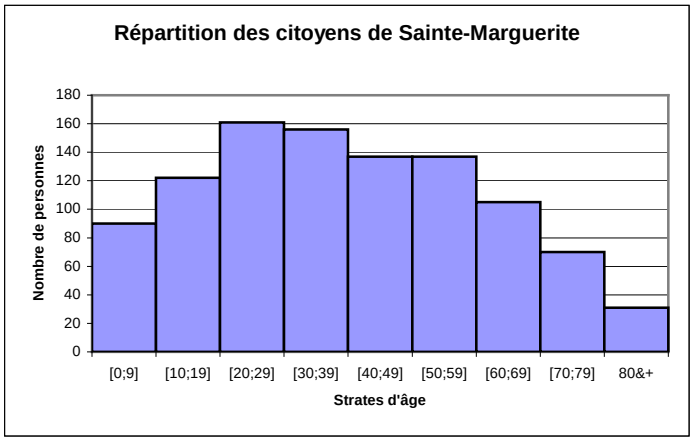

PRÉAMBULE DU RÈGLEMENT 380

RÈGLEMENT concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU que les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU qu'il y a présence de carrières ou sablières sur le territoire de notre municipalité;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce n'a pas constitué de fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que les droits exigibles, pour pourvoir à ce fonds, sont imposés par la Loi et doivent être perçus à compter de l'exercice financier 2009, suivant les taux fixés par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), lesquels taux seront indexés à la hausse à compter de 2010, suivant les articles 78.3 et 78.4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU qu'il y a lieu de régir l'administration du régime de perception de droits des exploitants de carrières et sablières, incluant les modalités et la fréquence des déclarations de ces exploitants et les mécanismes visant à permettre de juger de l'exactitude de ces déclarations;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2009.

Le texte complet du règlement est disponible au bureau municipal.

Si vous désirez une copie, il nous fera plaisir de vous la faire parvenir.

RÈGLEMENT N^{o} 381
RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a été donné le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le présent règlement n^{o} 381 ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 - Préambule
Le préambule de ce règlement fait partie intégrante dudit règlement.

Les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante.

Article 2 - Application

La municipalité autorise l'inspecteur municipal à installer une signalisation indiquant les zones de stationnement interdit.

Article 3 - Responsable
Le propriétaire d'un véhicule dont le nom est inscrit dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec peut être déclaré coupable d'une infraction relative au stationnement en vertu de ce règlement.

Article 4 - Endroit interdit
Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin ou un espace public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A.

Article 5 - Période permise
Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A.

Article 6 - Hiver
Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 heures et 7 heures du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

POUVOIRS CONSENTIS AUX AGENTS DE LA PAIX

Article 7 - Déplacement
Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix ou un employé de la municipalité peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;

- Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

Article 8 - Autorisation
Le conseil autorise généralement l'inspecteur municipal ou toute autre personne mandatée à cet effet, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

Article 9 - Amendes
Quiconque contrevient aux articles 4, 5 et 6 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de cinquante dollars (50 $).

Article 10 - Abrogation
Le présent règlement abroge, le règlement antérieur suivant :

↳ Règlement n^{o} 304 relatif au stationnement.

Article 11 - Entrée en vigueur
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A :
- La Caisse populaire Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce, 270, rue St-Jacques;
- L'Édifice municipal, 235, rue St-Jacques;
- École primaire L'Étincelle, 359, rue St-Jacques.

Nouvelles du service

Dès la mise en place du service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite, le service a toujours fait preuve d'avant-garde autant dans l'achat des équipements que de la formation de son personnel.

Depuis 1993, le service s'occupe de voir à la formation continue des pompiers, et ce, en fonction du poste qu'ils occupent, comme pompier ou comme officier; sans oublier les formations spécialisées telles que « opérateur de pompe », « premier répondant » ou celle à venir de « sauvetage en espace clos ».

En ce qui concerne les officiers, le service s'assure d'avoir le minimum nécessaire et même le surpasser. Présentement, chaque officier possède la formation « Officier I » ce qui va au-delà de la formation minimum requise pour un officier en zone non urbaine.

En décembre dernier, j'ai obtenu mon AEC Officier en sécurité incendie. Cette attestation est la continuité de l'officier I et officier II, le programme représente une formation d'environ 465 heures. Il est important de mentionner que je ne suis pas le seul au niveau de la MRC Nouvelle Beauce à obtenir cette certification, mais je dois vous souligner que seulement une dizaine d'officiers possèdent cette formation au Québec en ce moment.

Citoyens, je vous rappelle que toutes les heures nécessaires que chaque pompier passe en formation et en entraînement sont faites la plupart du temps les fins de semaine, ce qui demande beaucoup à chacun d'eux.

Vous les passionnés de la sécurité incendie merci!

Marc Deblois, directeur

VOICI UN MOMENT DE RÉFLEXION SUR LE MÉTIER DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Quand la densité de la circulation ou la condition météo retardent l'arrivée des pompiers sur le site de l'intervention, avec les véhicules du service ou leurs véhicules personnels, certains individus disent : **« Les pompiers ont mis 25 minutes et plus à arriver! »**

Quand quatre pompiers sont aux prises avec une échelle, certains individus disent : **« Ils ne savent même pas comment lever une échelle! »**

Quand les pompiers brisent les fenêtres pour ventiler et réduire la chaleur en évacuant les gaz chauds et la fumée, certains individus disent : **« Voilà les fous de la hache, toute une équipe de démolisseurs! »**

Si beaucoup d'eau est répandue, certains individus disent : **« Ils font plus de dommages avec l'eau que l'incendie en a fait lui-même! »** et si les lances sont fermées selon la tactique utilisée, certains individus disent **« Ils ont sûrement manqué d'eau! »**

Si le chef se tient à l'écart pour mieux voir afin de diriger ses pompiers, certains individus disent : **« Il a peur de foncer, alors il envoie ses pompiers et lui ne fait rien! »**

Si un bâtiment est détruit, certains individus disent : **« Ça donne quoi d'avoir des pompiers et des équipements pour sauver un autre solage… On pourrait faire mieux! ».**

Règles d'entretien des extincteurs portatifs

Suite à plusieurs interrogations des citoyens de la municipalité concernant la règle à suivre pour l'entretien de leurs extincteurs portatifs, voici des informations qui vous permettront d'éviter des frais d'entretien inutiles tout en respectant la réglementation.

Voici ce que vous devez connaître sur les principes d'entretien de base (commercial et industriel) :

Inspection

Mensuelle : Peut être effectuée par vous et ou par le personnel de votre entreprise.

Annuelle : Doit être effectuée par une autorité compétente : un représentant d'une entreprise spécialisée. Celle-ci ne nécessite pas obligatoirement la recharge de l'extincteur.

Recharges et essais hydrostatiques

✓ **Extincteur à poudre de classe ABC ou BC :**

- Cet extincteur doit être rechargé s'il est vide ou a été utilisé.
- Cet extincteur doit être vidé et rechargé à tous les 6 ans s'il est localisé dans des conditions idéales (bureau, entrepôt chauffé, etc.). Il doit être vidé et rechargé plus souvent s'il est localisé dans un endroit non chauffé, dans un véhicule, etc.
- Cet extincteur doit subir un essai hydrostatique une fois aux 12 ans. Il doit aussi subir cet essai si le cylindre présente des dommages tels que la rouille, etc.

✓ **Extincteur à eau sous pression et/ou au gaz carbonique (CO_2) :**

- Cet extincteur doit être rechargé s'il est vide ou s'il a été utilisé.
- Cet extincteur doit subir un essai hydrostatique une fois aux 5 ans, ce qui nécessite aussi un rechargement.

Note sur les collets de vérification de service : Ils ne sont pas obligatoires sur les extincteurs neufs et sur les extincteurs qui ont été entretenus avant l'entrée en vigueur de cette norme en 1998.

RAPPEL TRÈS IMPORTANT :

N'importe quelle entreprise qui désire vous offrir le service d'entretien de vos extincteurs portatifs doit au préalable avoir un permis de vente de la municipalité. Par contre, ce permis ne mentionne aucunement que ce fournisseur est mandaté par la municipalité et encore moins par le service de sécurité incendie!

Soyez prudent envers ces fournisseurs. Retenez leur adresse d'affaires, le nom et les coordonnées du représentant, le permis de la municipalité, l'identification du véhicule de service. Ne prenez pas de décision sous la pression. Validez les informations pour vous aider. N'oubliez pas que certaines compagnies d'assurance offrent le service à leurs clients et demandez-vous pourquoi faire affaire avec un fournisseur de l'extérieur quand il est possible de faire affaire dans notre région. Trop d'histoires de fraude sont survenues ces dernières années dans les municipalités et souvent, ce sont les personnes âgées qui sont ciblées.

Marc Deblois, directeur

Service de Sécurité Incendie
Sainte-Marguerite

Le service de sécurité incendie et de premiers répondants
est à la recherche de candidats comme pompiers
et/ou premier répondant
à temps partiel sur appel,
en prévision de combler quelques postes disponibles au sein du service
à l'automne 2009 et au printemps 2010

EXIGENCES

Les candidats (es) doivent rencontrer obligatoirement les critères suivants :

- Être âgé (e) de 18 ans ou plus;
- N'avoir aucun dossier criminel, attestation doit être fournie avec votre CV;
- Avoir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans les 6 mois suivant la date d'embauche, dossier de conduite à jour fourni avec votre CV;
- Être en bonne santé physique et présenter une attestation médicale ne démontrant aucune restriction pour l'accomplissement de la tâche de pompier;
- Demeurer à Sainte Marguerite et ou dans un rayon de 8 kilomètres de la caserne du service de sécurité incendie de la municipalité;
- Avoir une grande disponibilité et avoir la possibilité d'être libéré (e) de son travail principal en tout temps et en aviser son employeur;
- Posséder une voiture (la fonction de pompier à temps partiel requiert des déplacements prompts et immédiats, ce qui implique que le (la) candidat (e) doit pouvoir se déplacer par ses propres moyens);
- S'engager à prendre la formation de pompier requise par le service (275 h + 30 h) dans les délais prescrits et suivre l'horaire des pratiques mensuelles qui totalisent 48 heures annuellement et toutes autres activités exigées par le service;
- S'engager à prendre la formation de premier répondant requise par le service (57 heures) et 16 heures de pratiques par année;
- Avoir de la formation reconnue en sécurité incendie par l'École Nationale des pompiers du Québec représente un atout;
- Possédez un bon esprit d'équipe;
- S'engager à respecter le code de déontologie du service;
- Le candidat (e) doit être conscient (e) de son engagement auprès du service et de l'investissement de la municipalité pour son intégration au sein de l'équipe;
- Salaire offert selon la politique salariale en vigueur.

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 31 mars 2009 à l'attention de

Marc Deblois, directeur du service de sécurité incendie et premiers répondants
235, rue St Jacques, Sainte-Marguerite, G0S 2X0
ou par télécopieur 418-935-3709
ou par courriel à Munste-marguerite@nouvellebeauce.com

DES NOUVELLES…
de La Bouquine…

Votre bibliothèque publique…

Hum, ça sent le frais, le beau, le renouveau...
La nature se prépare à lire une nouvelle aventure...

Nouvelles acquisitions livre-jeunesse:
- 🕮 Le grand feu
- 🕮 Justine au pays de Sofia
- 🕮 L'ogre du gouffre
- 🕮 Au-delà du monde de Spiderwick
- 🕮 Julie et le feu-follet
- 🕮 Tu me feras pas peur

Nouvelles acquisitions adulte:
- 🕮 Léveillé Tome 2 de Marie-Josée Michaud
- 🕮 Depuis la fenêtre de mes 5 ans de Arlette Cousture
- 🕮 Lili Klondike tome 2 de Mylène Gilbert Dumas
- 🕮 Le patrimonine scolaire de Ste-Marie de Beauce par Marcel Marcoux

Horaire de Pâques
Fermé le dimanche 12 avril.
Retour à l'horaire habituel à compter du jeudi 16 avril.
Joyeuses Pâques!

🕮🕮🕮🕮🕮

Les heures d'ouverture sont :
Jeudi de 18 h 30 à 20 h
Vendredi de 18 h 30 à 20 h
Dimanche de 9 h 30 à 11 h

Bonne lecture printanière
Bon printemps

Chantal Pelletier

Inscription à l'école

L'Étincelle

Bien que la période officielle d'inscription soit maintenant terminée, nous vous informons qu'il est encore possible d'inscrire un enfant éligible à Passe-Partout pour l'année scolaire 2009-2010. Pour ce faire, il suffit de se présenter à l'école muni du certificat de naissance (grand format) de l'enfant. Il est préférable de téléphoner au 386-5541 poste 7148 pour s'assurer de l'ouverture du secrétariat. Il en va de même pour les enfants éligibles à la maternelle, mais qui ne fréquentent pas Passe-Partout présentement.

Nous vous rappelons également qu'en cas de déménagement, il est primordial d'inscrire votre enfant à sa nouvelle école dès que vous avez trouvé votre logement et d'informer l'école fréquentée actuellement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Sylvie Boutin, directrice

DEMOLITION FEST
SAINTE-MARGUERITE

Depuis le début de l'année, les membres de la Commission des loisirs travaillent à l'élaboration des activités du DemolitionFest, qui se tiendra cette année les 29, 30 et 31 mai.

La programmation détaillée vous parviendra dans le mois de mai. Mais pour l'instant, pour vous mettre l'eau à bouche, vous pourrez assister le vendredi soir à un concours de groupes de musique rock. Le samedi, venez vous régaler au méchoui et assister au spectacle « country » sous la grande tente. Et… dimanche, ce sera la traditionnelle démolition de « bazous ».

Même si la programmation est établie, il reste beaucoup à faire. Si vous êtes intéressés à vous joindre à l'équipe, pour quelques semaines ou pour quelques heures, contactez Annie Rhéaume au 418-935-3979 ou Brigitte Brochu au 418-935-7183.

Nous vous rappelons que ce sont les profits découlant de cet événement qui nous permettent d'offrir des activités et des installations à toute la population.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation!

Les membres de la Commission des Loisirs

Patinoire

Malgré les hauts et les bas de dame Nature, la patinoire est ouverte aux adeptes du patin et du hockey aussi longtemps que le temps le permettra.

La patinoire est libre d'accès en tout temps, cependant vous aurez accès au chalet selon cet horaire.

Lundi au vendredi :	**18 h 30 à 20 h**
Samedi et dimanche :	**13 h à 17 h et 18 h 30 à 21 h**

Quand la température semble incertaine, prenez le temps de vérifier au 418-935-3667.

OFFRE D'EMPLOI

Moniteur–Monitrice

Durée de 6 semaines d'au moins 30 heures (du 29 juin au 7 août 2009) au taux horaire de 9,00 $.

Conditions :

- être responsable et dynamique;
- aimer les enfants;
- retourner aux études à l'automne.

Faites parvenir votre curriculum vitae au 235 rue St-Jacques, Sainte-Marguerite avant le 30 avril 2009.

Terrain de jeux

Le terrain de jeux revient à l'été 2009. Surveillez le Feuillet de juin pour les coûts et la date d'inscription.

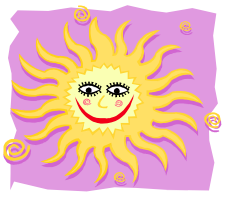

INSCRIPTION SOCCER Sainte-Marguerite

LE jeudi le 26 mars et lundi le 30 mars

DE 18 h 30 À 20 h

LIEU Salle municipale Sainte-Marguerite

Vous devez apporter la carte d'assurance maladie de votre enfant

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Protège-tibia
- bas de soccer
- soulier de soccer

U-6	5-6 ans	(2003-2004)
U-8	7-8 ans	(2001-2002)
U-10	9-10 ans	(1999-2000)
U-12	11-12 ans	(1997-1998)
U-14	13 à 14 ans	(1995-1996)
U-18	15 à 18 ans	(1991–1992-1993 ET 1994)

ADULTE 19 ans et plus (chandail fourni, arbitres à toutes les parties, débute début juin)

Nous avons besoin de bénévoles, des parents ou toutes personnes qui désirent s'impliquer de près ou de loin dans ce sport.

Pour information Marco Deblois 935-7148 (soir)

***** <u>Note importante</u> : Après ces dates, les inscriptions seront acceptées seulement si place disponible**

La Fête des Voisins a été institué il y a quelques années maintenant en Europe et au Québec pour développer, dans une communauté un esprit de voisinage chaleureux et sympathique. À Sainte-Marguerite, nous visons plutôt de souligner une qualité de communauté : nous avons des voisins sympathiques et chaleureux… Disons-nous-le!

Ainsi donc, plusieurs organismes de Sainte-Marguerite ainsi que la municipalité désirent souligner la Fête des Voisins qui aura lieu le samedi 6 juin.

La Fête … la Fête… La Fête… Toutes les occasions seront bonnes pour piquer une petite jasette avec vos voisins immédiats ou de l'autre rue ou rang.

Vous pouvez organiser une vente de garage à votre domicile ou apporter toutes vos choses pour les centraliser. Signalez-nous vos intentions au 935-7103 (Carmen) ou 935-3446 (Gemma).

On s'en reparle… Dites-le à vos ami(e)s.

Lien-Partage

☺ Chers bénévoles, n'oubliez pas le régional du printemps le 20 mars au Château Bellevue à 13 h 30. La conférence « Misez sur sa valeur » par madame Marie Bérubé, psychologue.

☺ Le service de lien-répit est toujours en fonction. La popote fonctionne du lundi au vendredi. Pour informations, Étiennette ou Jeannine.

Jeannine Boutin, responsable

Tournoi de 500

Toute l'équipe du Tournoi 500 vous remercie de venir à nos tournois de cartes. Une belle activité à toutes les deux semaines du mois.

N'oubliez pas en mai, le 20, tournoi de reconnaissance – 150 $ à gagner suivi d'un lunch.

MARS 2009	AVRIL 2009
4 Sainte-Marie	1- Sainte-Marie
11 Sainte-Marguerite	8- Sainte-Marguerite
18 Sainte-Marie	15 Sainte-Marie
25 Sainte-Marguerite	22 Sainte-Marguerite
	29 Sainte-Marie

MAI 2009

6 Sainte-Marguerite
13 Tournoi Reconnaissance
Centre Récréatif – Sainte-Marie 5,00 $
20 Tournoi Reconnaissance
Édifice municipal – Sainte-Marguerite 5,00 $

Responsables : Jeannine (935-3371), Doris (935-7233)

Doris Marcoux, présidente

FADOQ Sainte-Marguerite

Tel que mentionné précédemment dans le dernier feuillet municipal, voici les dates des événements à venir.

En premier, la **partie de sucre** se tiendra **le jeudi 2 avril** et advenant qu'il n'y ait pas de sirop de fait, ce sera le **jeudi 9 avril**.

Le **dîner annuel** aura lieu le **dimanche 3 mai** où nous soulignerons les 50 ans de mariage.

L'**assemblée générale annuelle** se tiendra le **mardi 26 mai** à 19 h 30. Très importante.

Cela fait déjà plusieurs années que nous demandons à nos membres de s'impliquer au sein du conseil d'administration et malheureusement les bonnes volontés ne se sont pas manifestées. Alors, ne soyez pas surpris si la FADOQ de Sainte-Marguerite vient à disparaître.

Nous espérons toujours que cela ne se produira pas et invitons avec insistance des membres qui seront généreux et de leur personne et de leur temps afin de sauver notre mouvement.

La direction

Le Cercle des Fermières

Prochaine réunion : le mardi 7 avril à 19 h 30 à la salle municipale.

Invitée : Gaétane Breton, membre du Cercle.

Nous soulignerons les dates importantes d'avril.

Bienvenue à nos réunions.

Gemma Goupil, présidente

Cécile Trachy, secrétaire

La route Ste-Thérèse, entre Scott et Ste-Hénédine fera l'objet d'une réfection majeure entre juin et septembre 2009. Une signalisation particulière annoncera la fermeture de cette route.
Soyez prudents!

Petites annonces

Le saviez-vous?

Il n'y a pas que les poissons qui utilisent la rivière Chaudière… il y a aussi

la tortue serpentine (Chelydra serpentina)

Répandue au Québec, la tortue serpentine est une des 6 espèces de reptiles pouvant fréquenter la rivière Chaudière.

C'est la plus primitive et la plus grosse de nos tortues d'eau douce. Sa carapace brunâtre ou beige est parcourue par trois carènes. Son plastron(ventre) est réduit et a la forme d'une croix. Sa tête est grosse et une ligne pâle relie l'œil au cou. Elle possède également une paire de barbillons sur le menton. La queue est longue et ornée d'écailles triangulaires lui donnant l'apparence d'une scie. Finalement, sa carapace peut atteindre environ 50 cm.

La tortue serpentine passe le plus clair de son temps sous la surface d'une pièce d'eau permanente. Elle fréquente une variété de milieux aquatiques. Elle vit principalement dans les marais, les étangs, le long des rivières, des petits cours d'eau des fossés et dans les zones peu profondes des lacs.

Demeurez vigilants! Malgré qu'elle ne soit pas reconnue comme étant agressive, elle vous mordra probablement si vous l'observez de trop près ou si vous tentez de la saisir. Ce comportement lui a valu les surnoms de tortue hargneuse ou tortue happante.

Information parue dans L'Eau média, volume 2, édition 2 – Bulletin de liaison du Comité de bassin de la rivière Chaudière (Cobaric) auquel vous pouvez vous abonner par courrier électronique au http://www.cobaric.qc.ca/liaison.asp

Les prix du patrimoine
Régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

Appel de candidature pour la 3e édition des PRIX DU PATRIMOINE des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 2 février 2009 - Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches est très heureux d'annoncer que l'appel de candidature est lancé pour la 3e édition des Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Le dévoilement des lauréats aura lieu lors d'une fête champêtre le samedi 13 juin 2009 dans la MRC de Bellechasse. Les prix sont reliés à des actions locales de toute envergure et soulignent les initiatives qui ont eu un impact significatif dans leur milieu au cours des années 2007 et 2008. L'objectif premier des Prix du patrimoine est de reconnaître et de promouvoir les réalisations en conservation et mise en valeur du patrimoine auprès du public et des autorités municipales. Les prix sont ouverts à tous et dédiés à toute pratique patrimoniale. Les personnes et les organismes intéressés à proposer une candidature peuvent le faire d'ici le 31 mars.

Un événement d'envergure

Les Prix du patrimoine regroupent trois catégories, soit la conservation et la préservation, l'interprétation et la diffusion et, finalement, les porteurs de traditions. Toutes les MRC des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ainsi que les villes de Lévis et de Québec, participent à l'événement. 51 prix seront donc attribués le 13 juin prochain, de même que le prix Coup de coeur, décerné sur place à l'un des lauréats par l'ensemble des participants. On pourra consulter le site Internet du Conseil de la culture au www.culture-quebec.qc.ca, sous la rubrique Prix du patrimoine, afin de se renseigner ou de soumettre une candidature.

Les bulletins d'inscription sont disponibles au bureau municipal (418-935-7103)

Petites annonces

Tel-Écoute du Littoral Chaudière-Appalaches

Tel-Écoute du Littoral est là pour vous…

La nature a donné à l'homme deux oreilles, mais seulement une bouche : voilà pourquoi il faut écouter deux fois plus qu'il faut parler…

Les bénévoles écoutants de Tel-Écoute sont disponibles pour écouter votre souffrance, et ce, du lundi au vendredi de 18 h à 4 h du matin et les samedis et dimanches de midi à 4 h du matin.

Anonyme, confidentiel et gratuit
387-3393

Le Tournoi 500 a fait un don de 1 200 $ à la Municipalité, la pétanque d'hiver, un don de 80 $. Merci à ces deux organismes.

VENTE DE GARAGE

La Vente de garage aura lieu les 6 et 7 juin. Les citoyens peuvent inscrire leur *domicile* ou *réserver une table* en téléphonant au 935-7103. Nous ferons l'inventaire des lieux où se déroulera l'activité et nous la transmettrons aux personnes qui en feront la demande.

Merci de votre collaboration!

A VENDRE OU A LOUER

Vous avez mis votre maison, votre propriété à vendre ou à louer, vous pouvez prévenir le bureau municipal au 935-7103. Parfois, certaines personnes intéressées à acquérir ou louer des propriétés prennent des informations auprès de la municipalité. De plus, le Service de Résidence régionale pourrait la référencer lors d'appels provenant de personnes de l'extérieur. Un service gratuit!

LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DU 5 JUIN 2007

AMEUBLEMENT : VIEUX MEUBLES, DIVANS, TABLES ET CHAISES NON MÉTALLIQUES, MATELAS, ETC.

MATÉRIAUX NATURELS : BRANCHES D'ARBRES ET D'ARBUSTES ATTACHÉES ET COUPÉES EN LONGUEUR MAXIMUM DE 1,2 MÈTRE (4 PIEDS), MORCEAUX DE TOURBE ET PIERRE DANS UN RÉCIPIENT NON RÉCUPÉRABLE D'UN MAXIMUM DE 25 KG (55 LIVRES)

DÉBRIS DE CONSTRUCTION : BOIS (COUPÉ EN LONGUEURS DE 4 PIEDS MAXIMUM). LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (EXCLUANT LES BARDEAUX D'ASPHALTE) MAXIMUM 1 MÈTRE CUBE, BIEN EMPILÉS ET EN BORDURE DE LA RUE.

MATÉRIAUX FERREUX : APPAREILS MÉNAGERS, TABLES ET CHAISES DE MÉTAL, BOUTS DE FER, FOURNAISES, RÉSERVOIRS À EAU, ETC.

IMPORTANT

- UN OBJET MONSTRE NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG (275 LIVRES), ET L'ENSEMBLE NE DOIT PAS OCCUPER UN VOLUME SUPÉRIEUR À 1 MÈTRE CUBE
- LES OBJETS MONSTRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À L'ÉCART DES AUTRES ORDURES, AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE DÉBUT DE LA COLLECTE
- CETTE COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LE MÊME CAMION QUE CELUI QUI EFFECTUE LES AUTRES COLLECTES DES ORDURES.

PNEUS : NON ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES

LES PNEUS USÉS D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS (SANS JANTES) NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES. IL FAUT PLUTÔT EN DISPOSER EN LES APPORTANT À L'UN DES LIEUX DE DÉPÔT APPROPRIÉ.

Veuillez ne pas déposer vos cendres chaudes dans les bacs à ordures. Attendez qu'elles soient froides et les mettre dans un sac de plastique.

HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER

ORDURES **RECYCLAGE** **LES MONSTRES : 5 JUIN (VOIR VERSO)**

Mars 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 / 31	25	26	27	28	29	30

Juin 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Sam
	1	2	3	4	5	
7	8	9	10	11	12	
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MONSTRES
Prière de prendre note des consignes au verso. Merci!

ON RÉCUPÈRE :

Le papier	Le carton	Le verre	Le métal	Le plastique
Journaux Circulaires publicitaires Revues, livres, annuaires, papiers à lettres Papiers de bureau, feuilles d'imprimante, enveloppes, etc.	Cartons plats (boîtes de céréales : enlever papier ciré à l'intérieur Cartons à œufs, **Cartons de lait** et **cartons de jus** Cartons ondulés (boîtes d'expédition)	Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées Contenants de verre tout usage Verres transparents et colorés	Boîtes de conserve Canettes métalliques Contenants en aluminium (assiettes, plats, etc.)	Contenants rigides marqués du code 1,2, 5 ou 7 en dessous.

- → Aplatir les boîtes de carton et les défaire en morceaux d'un maximum de 2 pi²
- → Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminant ou de saleté
- → M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au (418) 885-9693 ou 883-6219
- → Restauration et rembourrage de meubles, voitures de chevaux, sièges, etc, Roger Dion (418) 885-4103
- → Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, appelez CTOU au (418)-525-5959
- → Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou Ste-Marie ou chez Decoren
- → Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie
- → Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire
- → Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques
- → Piles non rechargeables : Apportez-les au Bureau municipal ou à La Bouquine.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION